

ABEST

Ingénierie

75 rue Dérobert - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mél. ingenierie@abest.fr - <http://www.abest.fr>

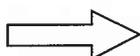


Reprofilage de la piste de la Cornegidouille

Station : LA PLAGNE

Commune : MACOT-LA-PLAGNE

Dossier Cas par Cas



- 1- Formulaire
- 2- Projet
- 3- Photos environnement proche et lointain
- 4- Diagnostic écologique

14-033 K par K Cornegidouille/14-033 cerfa_14734.pdf

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	23-06-2014	MG	DL	Première diffusion
A	25-06-2014	MG	DL	Mise à jour suite modifications MO

ABEST

Ingénierie

75 rue Dérobert - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mél. ingenierie@abest.fr - http://www.abest.fr



Reprofilage de la piste de la Cornegidouille

Station : LA PLAGNE

Commune : MACOT-LA-PLAGNE

Dossier Cas par Cas

- 1- Formulaire
- 2- Projet
- 3- Photos environnement proche et lointain
- 4- Diagnostic écologique

14-033 PDG.doc

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	20-06-2014	MG	DL	Première diffusion
A	25-06-2014	MG	DL	Mise à jour suite modifications MO

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

20-08-14

Dossier complet le

03-07-14

N° d'enregistrement

F08214P0816

1. Intitulé du projet

Reprofilage de la piste de la Cornegidouille - Commune de Macôt-la-Plagne - Station de la Plagne

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société d'Aménagement de la Plagne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Robert Jannot, Responsable Etudes et Aménagement

RCS / SIRET

0 7 6 2 2 0 0 1 1 0 0 0 1 9

Forme juridique

Société anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
42° - Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 ha	Travaux de reprofilage d'une piste existante sur 2,54 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Travaux de terrassements pour le reprofilage d'une piste de ski existante (Piste de la Cornegidouille). L'intégralité des travaux est réalisée sur l'emprise de la piste existante.

Les travaux de cette piste de ski (piste actuellement réservée aux skieurs confirmés) généreront 40 000 m³ de déblais qui seront remis sur l'emprise directe de cette piste (travaux en déblais-remblais) afin de la reprofiler et de l'ouvrir aux skieurs tous niveaux confondus. Ces travaux sur cette piste principale s'étendent sur 1,7 ha.

Remplacement d'un busage passant sous le bas de la piste existante, d'une longueur de 7 m et d'un diamètre Ø300 par un busage de 12 m et d'un diamètre Ø300.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à reprofiler la piste de ski existante de la Cornegidouille afin de la rendre accessible aux skieurs tous niveaux confondus pour s'affranchir de la piste parallèle qui était réservée aux skieurs débutants mais qui présentait des problèmes de sécurité au niveau de l'embranchement avec la piste skieurs confirmés.

Les travaux de ce secteur seront excédentaires en matériaux.
Cet excédent pourra être utilisé pour :

- 1) rendre la piste débutante actuelle à la gestion forestière (0,44 ha);
 - 2) sur le bas de la piste de ski en aval de cette piste débutante pour en améliorer le profil, notamment vers le busage existant (0,3 ha);
 - 3) en amont de la piste principale (0,1 ha).
- La surface totale de ces secteurs s'élève donc à 2,54 ha.

Concernant le busage, il est prévu de prolonger le busage existant passant sous la piste de ski existante afin de la reprofiler légèrement pour l'amener au niveau des skieurs débutants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pour le reprofilage de la piste :

- Décapage de la terre végétale et mise en stock pour utilisation
- Réalisation des terrassements, déblais-remblais sur le secteur (pas de transports de matériaux hors de l'emprise)
- Création de rigoles pour collecte et évacuation fréquente des eaux de ruissellement sans concentration
- Revégétalisation avec un mélange de graines d'essences locales et adaptées au site

Pour le busage :

Une dérivation temporaire sera mise en place le temps des travaux.

- En aval de la dérivation, un petit barrage, réalisé en bottes de paille et géotextile, sera mis en place afin de créer un bassin temporaire de décantation et permettra de ne pas générer de matière en suspension dans le cours d'eau pendant les travaux

- Mise en place d'une dérivation avec un tuyau flexible en PEHD
- Terrassements
- Retrait de l'ancienne buse
- Pose de la nouvelle buse
- Reconstitution des talus en aval en enrochements secs
- Revégétalisation des talus et de la piste
- Enlèvement de la dérivation et du bassin de décantation temporaires

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux terminés la piste de ski offrira une meilleure skiabilité à tous les niveaux de ski. Ce secteur sera ouvert au public de tous niveaux, sans maintenir le tracé secondaire (chiffre "1" sur le plan projet) qui était réservé aux débutants. En effet, la pratique du ski sur cette ancienne piste pour débutants sera abandonnée, cette piste sera consacrée à la gestion forestière par l'ONF.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'Autorisation d'Aménager une Piste de ski, Dossier Loi sur l'Eau déclaration (pour le busage)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'Autorisation d'Aménager une Piste de ski

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface à terrasser :	25 400 m ²
Longueur busage :	12 m
Ø busage :	300

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Domaine skiable de la Plagne

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 °39 '53 " 3 Lat. 45 ° 31 '17 " 7

Piste en forêt

Point d'arrivée : Long. 6 °40 '13 " 8 Lat. 45° 31 ' 29 " 6

Communes traversées :

MACOT-LA-PLAGNE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol :

- Domaine skiable de décembre à avril
- Pour partie piste forestière hors période hivernale

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de MACOT LA PLAGNE, approuvé le 14 novembre 2011, zone Ns (Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels des paysages de leur intérêt, de leur caractère soit d'exploitation forestière, soit d'espaces naturels, secteur où la pratique des activités sportives est dominante) autorisant "les constructions, équipements et installations nécessaires au fonctionnement du domaine skiable".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ un kilomètre des ZNIEFF les plus proches (ZNIEFF I Forêt du Mont Saint-Jacques et ZNIEFF II Massif de la Vanoise).
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone humide 73ONF0058, 150 m en amont du busage existant. Cette zone est située en amont du busage. Le busage n'a donc pas d'impact sur l'hydrologie de la zone humide, par ailleurs ce busage est déjà existant.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A plus de 5 kilomètres du site le plus proche (SIC Les Adrets de Tarentaise). De plus la zone de projet n'est pas située dans le même bassin versant que le site Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des drainages ponctuels seront posés en préparation du fond de forme sous remblais pour assurer la stabilité de ces derniers.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en équilibre déblais-remblais.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en équilibre déblais-remblais.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La végétation en place sera temporairement supprimée sur l'emprise des travaux le temps que la végétation recolonise le secteur. Néanmoins, le projet se situe sur l'emprise d'une piste existante talus compris. De plus, les relevés floristiques et faunistiques du 17 et 19 juin 2014 (cf. diagnostic écologique Karum en annexe) ont permis de constater qu'aucune espèce végétale ou animale protégée n'était présente sur le site. Enfin, il est prévu une remise en état du site après les travaux, notamment par des opérations de revégétalisation avec des essences adaptées au site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ancienne piste de ski débutants sera abandonnée et dédiée à la gestion forestière par l'ONF.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ancienne piste de ski débutants sera abandonnée et rendue à la gestion forestière par l'ONF.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet hors zonage réglementaire et d'inventaire du milieu naturel.

Projet hors zones humides.

Pas d'espèce floristique ou faunistique protégée.

Travaux sur emprise de piste de ski existante.

Ancienne piste de ski débutants abandonnée et rendue à la gestion forestière par l'ONF.

Prolongement d'un busage déjà existant.

Busage total de faible longueur.

Dérivation temporaire du cours d'eau en phase travaux pour préserver le cours d'eau.

=> Etude d'impact non nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude Karum diagnostic écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

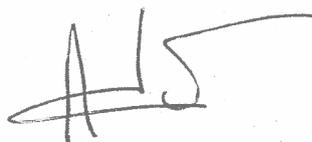
Fait à

LA PLAGNE

le,

25 Juin 2014

Signature



ABEST

Ingénierie

75 rue Dérobert - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mél. ingenierie@abest.fr - <http://www.abest.fr>

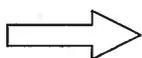


Reprofilage de la piste de la Cornegidouille

Station : LA PLAGNE

Commune : MACOT-LA-PLAGNE

Dossier Cas par Cas



- 1- Formulaire
- 2- Projet
- 3- Photos environnement proche et lointain
- 4- Diagnostic écologique

14-033 Piste de la Cornegidouille.dwg

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	23-06-2014	MG	DL	Première diffusion
A	25-06-2014	MG	DL	Mise à jour suite modifications MO

ABEST

Ingénierie

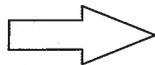
75 rue Dérobert - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mél. ingenierie@abest.fr - <http://www.abest.fr>



REPROFILAGE DE LA PISTE DE LA CORNEGIDOUILLE

Commune : MACOT-LA-PLAGNE

PROJET



- 1- Plan de situation
- 2- Plan Général des Travaux

Réf.fichier : 14-033 Piste Cornegidouille plan de situation.pdf

ECHELLE : 1/25 000

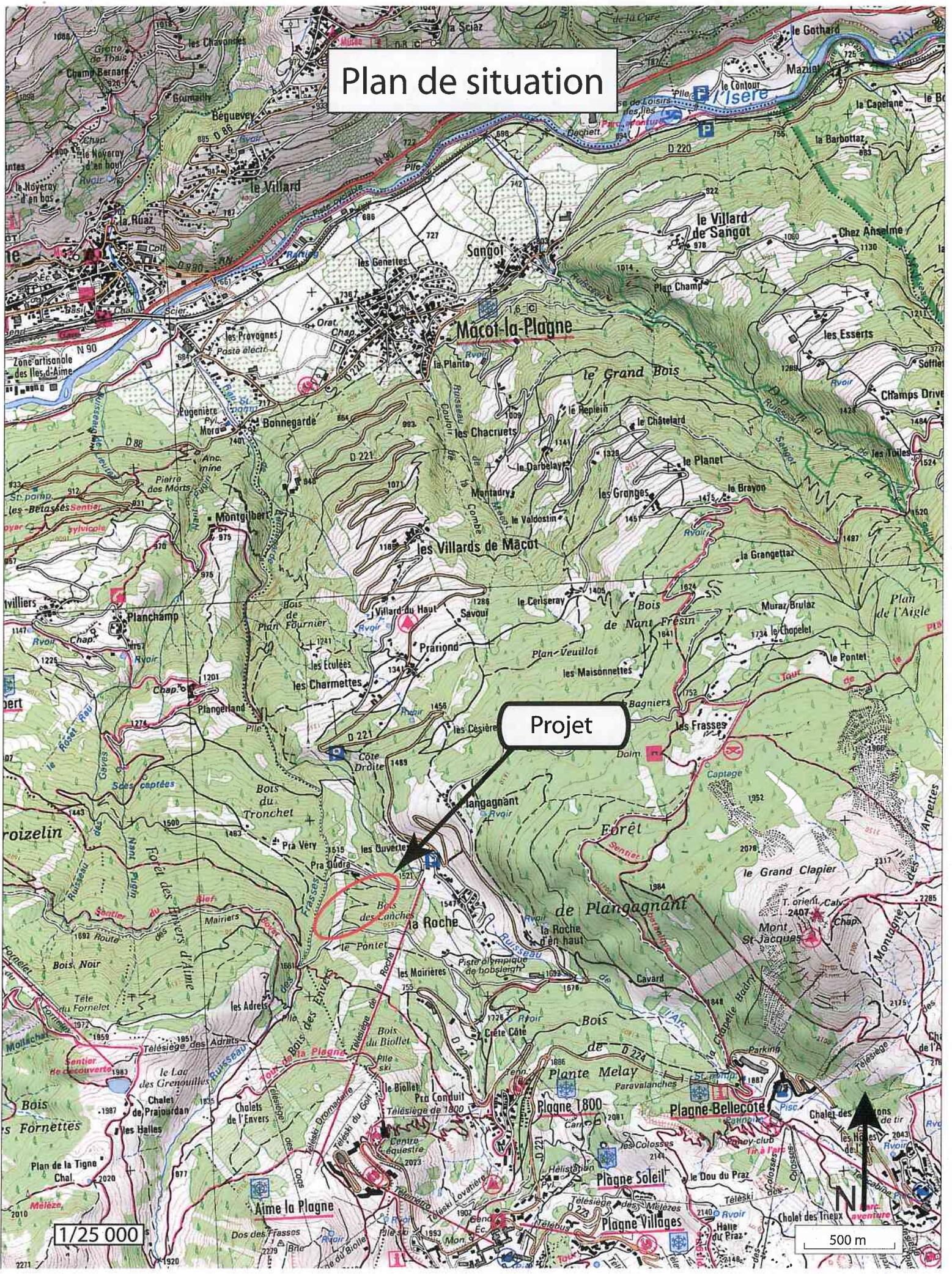
INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS-MODIFICATIONS
0	23-06-2014	MG		PREMIERE DIFFUSION

Plan de situation

Projet

1/25 000

500 m



ABEST

Ingénierie

75 rue Dérobert - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mél. ingenierie@abest.fr - <http://www.abest.fr>



Reprofilage de la piste de la Cornegidouille

Station : LA PLAGNE

Commune : MACOT-LA-PLAGNE

Dossier Cas par Cas

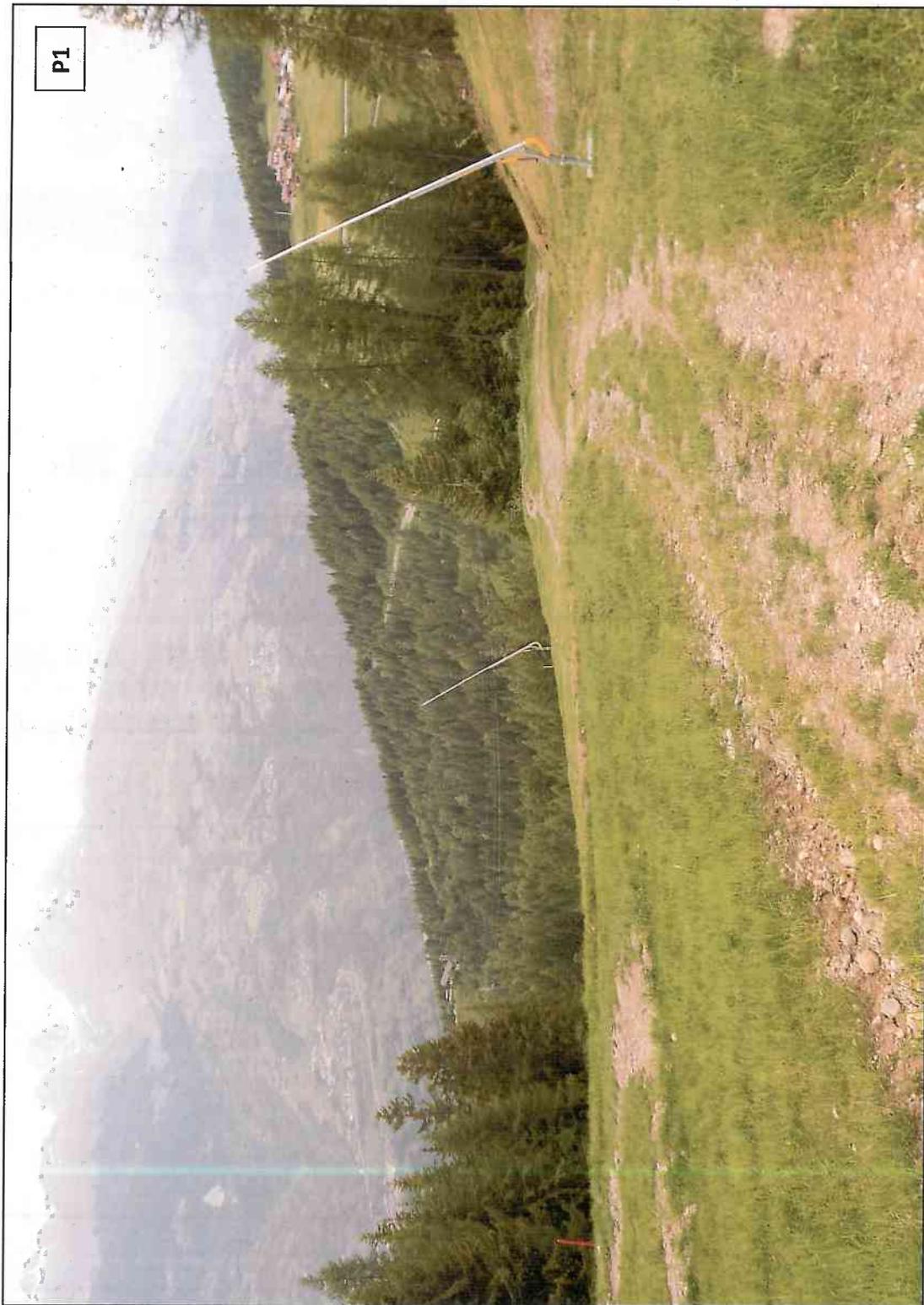


- 1- Formulaire
- 2- Projet
- 3- Photos environnement proche et lointain
- 4- Diagnostic écologique

14-033 K par K Cornegidouille/14-033 Photos.doc

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	23-06-2014	MG	DL	Première diffusion
A	25-06-2014	MG	DL	Mise à jour suite modifications MO

PHOTOS DE LA ZONE A AMENAGER – VUE DE LOIN (13/06/13)



P1



PHOTOS DE LA ZONE A AMENAGER – VUE DE PRES (13/06/13)







P5



ABEST

Ingénierie

75 rue Dérobert - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mél. ingenierie@abest.fr - <http://www.abest.fr>



Reprofilage de la piste de la Cornegidouille

Station : LA PLAGNE

Commune : MACOT-LA-PLAGNE

Dossier Cas par Cas

-
- 1- Formulaire
 - 2- Projet
 - 3- Photos environnement proche et lointain
 - 4- Diagnostic écologique

14-033 PDG.doc

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	23-06-2014	KARUM	DL	Première diffusion
A	25-06-2014	KARUM	DL	Mise à jour suite modifications MO

SAP

**TRAVAUX SUR LA PISTE DE
CORNEGIDOUILLE**

DETERMINATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

20/06/14

PLAN DU DOCUMENT

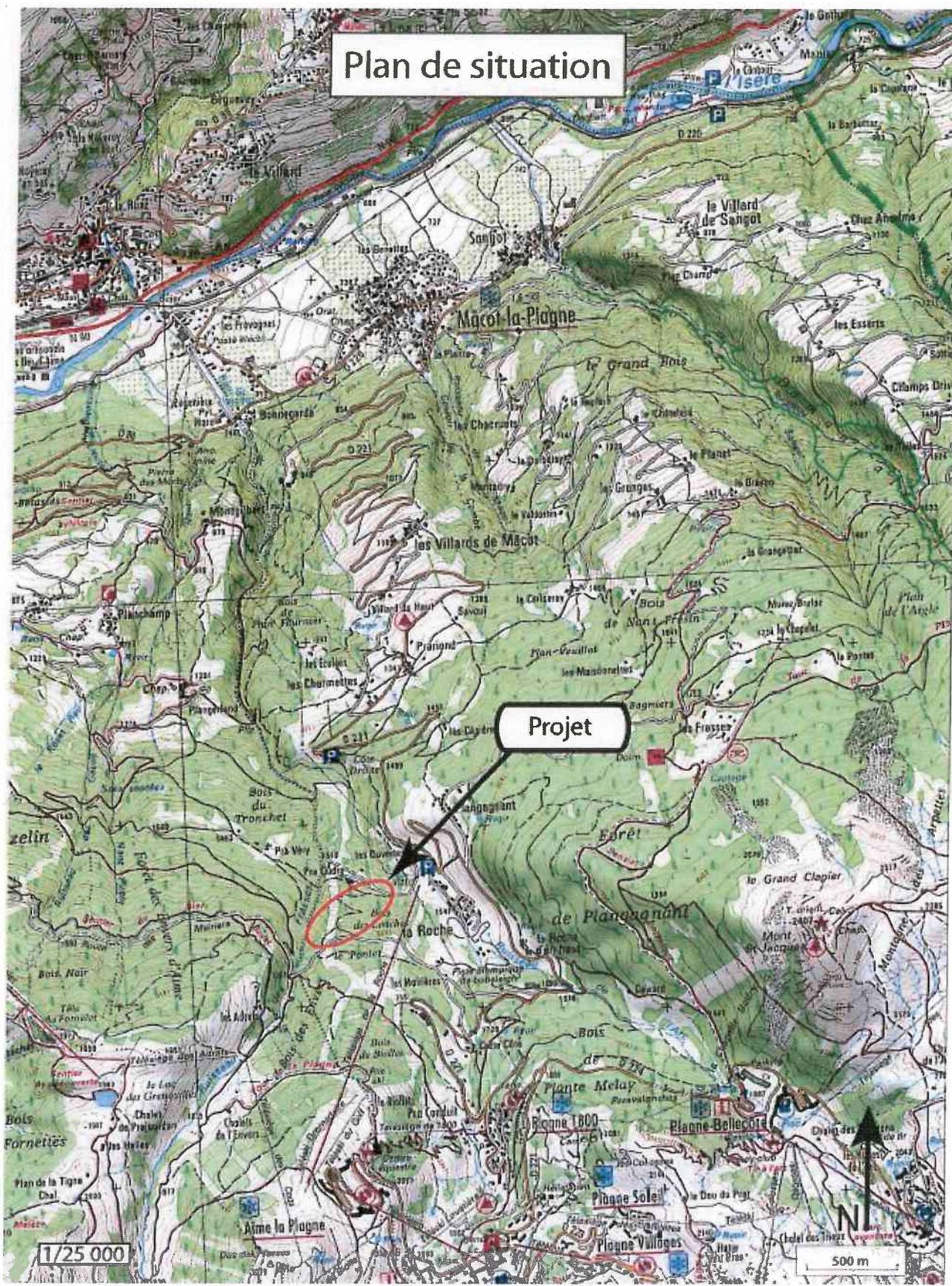
PREAMBULE	3
1 - Définition des enjeux écologiques	5
1.1 - Les habitats naturels.....	5
1.2 - La flore	7
1.3 - La faune	10
1.3.1 - Faune aquatique	10
1.3.2 - Faune amphibienne	10
1.3.3 - Faune terrestre	10
2 - Synthèse des enjeux écologiques	12
3 - Conclusion	12
4 - Auteurs du dossier.....	13
5 - Bibliographie	14

PREAMBULE

La SAP souhaite réaliser des travaux de remaniement de la piste Cornegidouille sur deux secteurs, entre les Adrets et le départ du télésiège de la Roche.

Cet aménagement prévoit un remodelage assez conséquent, localisé principalement sur des secteurs déjà terrassés, excepté certains secteurs en lisière de forêt.

Le présent dossier fait état des enjeux écologiques identifiés sur le site lors de deux passages sur le terrain les 17 et 19 Juin 2014.



1 - DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

L'intégralité de la zone d'étude a fait l'objet d'un passage par un écologue le 17 et 19 Juin 2014, afin d'identifier les enjeux écologiques potentiellement présents sur les zones de travaux. La méthodologie utilisée est un passage très généraliste sur le site permettant de couvrir tous les groupes d'espèces. Néanmoins, les espèces végétales protégées potentiellement présentes sur le site ont fait l'objet d'une recherche spécifique par typologie d'habitat.

1.1 - LES HABITATS NATURELS

La zone d'étude est composée de secteurs remaniés (pistes de ski, talus) bordés par une pessière. Certains talus et bords de pistes ont été recolonisés par l'aulne vert ou le saule marsault. Sur les talus avals frais, les plantes de la mégaphorbaies apparaissent. On retrouve principalement l'épilobe en épis.

■ Zone rudérale (CB 87.2)

Description

La piste de ski de Cornegidouille existante est en partie composée d'une piste carrossable, d'une piste de ski revégétalisée ainsi que de talus.

La fréquentation importante de la piste carrossable a empêché la colonisation par la végétation de ce secteur excepté sur les talus amont et aval.

La piste de ski correspond à une zone dégradée avec un taux de recouvrement végétal variable (absent par endroit). On y retrouve un mélange d'espèces ensemencées (*Trifolium spp.*, *Phleum spp.*, *Medicago spp*, *Dactylis glomerata*,....) et d'espèces de prairies alpines...

Valeur patrimoniale

Cet habitat ne présente aucun intérêt patrimonial.

Menace-gestion

Pas de menaces particulières.

Impact du projet sur l'habitat

Le projet prévisionnel n'aura aucun impact sur l'habitat, déjà très anthropisé.



Fourrés d'aunes verts des alpes (CB 31.611)

Description

On retrouve des fourrés denses d'Aulnes vert le long de la piste ou sur des talus. Cette espèce à naturellement recolonisée ce milieu anciennement terrassé.

Valeur patrimoniale

Cet habitat ne relève pas d'un intérêt communautaire et/ou prioritaire au titre de la Directive « Habitats faune, flore » du 21 mai 1992. Par ailleurs, les espèces végétales entrant dans la composition du groupement sont communes.



Menace-gestion

Les fourrés d'Aulne verts sont des milieux largement répandus dans l'étage subalpin. Cet habitat n'est pas menacé.

Impact du projet sur l'habitat

Les travaux de remaniement de piste ne sont pas de nature à remettre en cause la conservation de l'habitat

Clairières à épilobe et digitale (CB 31.8711)

Description

Certains talus aval de la zone d'étude sont colonisés par une végétation de hautes herbes à feuilles larges qu'on appelle mégaphorbaie.

On retrouve dans ces lisières hygrophiles d'altitude des espèces telles qu'*Epilobium angustifolium*, *Adenostyles Alliariae*, *Silene dioica*...

Valeur patrimoniale

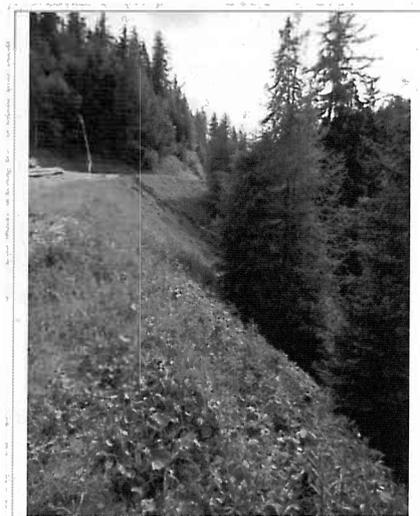
Ce milieu présente une faible diversité spécifique que ce soit pour la faune ou pour la flore.

Menace-gestion

Ce milieu n'est pas menacé. Il colonise les talus de chemin forestier, pistes, les coupes et les places de débardage.

Impact du projet sur l'habitat

Cet habitat pourra venir coloniser naturellement les talus humides en lisières forestières acide créée lors des travaux.



■ Pessières à airelles (CB 42.211)

Description

La pessière est présente à proximité des zones remaniées.

Le boisement est dominé par la présence d'épicéas parsemés de quelques mélèzes. Le sous-bois est composé par des espèces acidophiles. Le recouvrement varie en fonction de la localisation.

On retrouve dans le sous-bois des espèces comme *Adenostyle alliariae*, *Homogyna alpina*, *Listera cordata*, *Luzula luzulina*, *Melampyrum sylvaticum*, *Melica nutans*, *Oxalis acetosella*, *Saxifraga cuneifolia*, *Sorbus aucuparia*...



Valeur patrimoniale

Cette unité comprend plusieurs associations végétales différentes pouvant abriter des espèces végétales et animales peu communes. L'âge de la pessière révèle une importance particulière pour la biodiversité. Le bois peut être exploité. La pessière joue également un rôle de protection contre les catastrophes naturelles.

Menace-gestion

Pas de menaces particulières cependant la régénération naturelle des arbres peut-être difficile.

Impact du projet sur l'habitat

En l'état actuel le projet n'aura aucun impact sur l'habitat.

1.2 - LA FLORE

Suite au diagnostic des habitats naturels et aux données d'espèces protégées transmises par le CBNA, deux espèces protégées sont potentiellement présentes sur le secteur d'étude :

- > Le sabot de Venus (*Cypripedium calceolus*)
- > La buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*)

Le sabot de Venus (*Cypripedium calceolus*)

Protection réglementaire

Le Sabot de Venus est une espèce protégée au titre de l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.

Description de l'espèce

Le sabot de Venus mesure entre 20 et 40 cm. Ces feuilles sont lancéolées. Elle présente un label jaune en forme de sabot.



Ecologie de l'espèce

L'espèce se retrouve dans les forêts claires et lisières (plutôt xerothermophile) des étages collinéens à subalpin.

Présence sur la zone d'étude

Une attention particulière a été portée sur la recherche de cette espèce à l'emplacement exact des futures zones remaniées. Aucun individu n'a été identifié sur le site. Une station a été observée à environ 200 mètres des travaux et ne sera pas impactée par les travaux.

Impact du projet

Le projet n'est pas de nature à entraîner la destruction de Sabot de Venus puisqu'aucun pied n'est présent sur les zones à remanier. De plus, les travaux pourraient créer des micros habitats favorables à l'espèce (ouverture du milieu).

La buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*)

Protection réglementaire

La buxbaumie verte est une espèce protégée au titre de l'arrêté du 28 Mai 2013 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national_ Article 1.

Description de l'espèce

La buxbaumie verte est une petite mousse dépourvue de feuilles, elle ne laisse apparaître que ses sporophytes. Les sporophytes à maturité sont assez caractéristiques, ventrus, inclinés, et de forme irrégulière, de forme plus droite et cylindrique lorsqu'ils sont jeunes. Le tout ne dépasse pas 7 à 8 mm de haut.



Ecologie de l'espèce

L'espèce se développe préférentiellement sur les bois de résineux à un stade de décomposition avancée, au sein de peuplements forestiers bien conservés comme les pessières.

Présence sur la zone d'étude

Une attention particulière a été apportée sur la recherche de cette espèce sur les bois morts à l'emplacement exacte des futures zones remaniées. Très peu de bois mort sont présents en lisière de forêt. Aucun individu n'a été identifié sur le site.

Impact du projet

Le projet n'est pas de nature à entraîner la destruction de *Buxbaumia viridis* puisqu'aucun individu n'est présent sur les zones à remanier. De plus, les secteurs de travaux (lisières, pistes de ski et talus) ne sont pas favorables à l'espèce.

1.3 - LA FAUNE

1.3.1 - Faune aquatique

▪Poissons

Sans objet. La zone d'étude et ses environs ne comportent pas de cours d'eau ou plan d'eau pouvant accueillir une faune piscicole. Seules quelques résurgences sont présentes au niveau des talus amont existants.

▪Mollusques (Gastéropodes et bivalves)

Sans objet. La zone d'étude ne présente aucune potentialité d'accueil pour les espèces de mollusques d'eau douce.

▪Crustacés

Sans objet. La zone d'étude ne présente aucune potentialité d'accueil pour les espèces d'écrevisses d'eau douce.

1.3.2 - Faune amphibienne

Sans objet. Malgré la présence de résurgences, la zone d'étude ne présente pas de potentialité d'accueil pour les amphibiens. Aucune espèce n'a été observée lors des prospections terrains.

1.3.3 - Faune terrestre

▪Les coléoptères

Ce groupe d'insectes comporte des espèces protégées par l'Arrêté du 23 avril 2007, comme la Rosalie des Alpes et le Grand capricorne.

Les habitats du site d'étude ne peuvent pas abriter une population de l'une ou l'autre de ces deux espèces, que l'on rencontre essentiellement dans les hêtraies.

▪Les rhopalocères

Les lisières et les prairies constituent des habitats favorables à ce groupe. Néanmoins, la faible diversité floristique sur la zone d'étude, réduit significativement les potentialités d'accueil du site pour ces espèces.

▪Les odonates

Sans objet. Le milieu n'est pas favorable aux odonates.

▪Les reptiles

Sans objet. Le milieu n'est pas favorable aux reptiles.

▪Les oiseaux

Le site d'étude est fréquenté sur sa partie basse par des espèces couramment présentes sur les secteurs aménagés des domaines skiables en particuliers au niveau des gares. On retrouve des espèces comme le rouge-queue noir et la bergeronnette grise.

Sur le reste de la zone d'étude sont présents des espèces caractéristiques des forêts de conifères d'altitude comme le casse-noix moucheté, la mésange noire, la mésange huppé, le bec croisé des sapins, le roitelet huppé...

L'enjeu des oiseaux face au projet est modéré.

▪Les mammifères

De nombreux mammifères sont présents sur le secteur d'étude (chevreuil, écureuil roux, sanglier...). L'enjeu sur ce groupe d'espèce est modéré. La pessière et les clairières localisées à proximité des zones anciennement terrassées sont plus favorables pour la faune sauvage que les secteurs à remanier.

Néanmoins, quelques ongulés sauvages peuvent venir brouter les luzernes, d'autres espèces préféreront se reposer sur la piste Cornegidouille.

▪Les chiroptères

Certains chiroptères peuvent fréquenter les lisières et les talus en tant que zone de chasse.

2 - SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Tableau de synthèse des enjeux écologiques :

Thématique	Description enjeu	Niveau d'enjeu
Habitats naturels	Présence d'habitats principalement déjà remaniés (talus, pistes revégétalisées...)	Nul à Faible
Flore	Absence du sabot de Venus et de la buxbaumie verte	Nul
Faune	Présence d'espèces du cortège avifaunistique des forêts de conifères de montagne L'habitat de reproduction, la pessière n'est pas impactée Présence potentielle de quelques ongulés sauvages. Lisière : zone de chasse pour les chiroptères	Faible à Modéré

3 - CONCLUSION

Globalement le projet de remaniement de la piste Cornegidouille présente des enjeux écologiques faibles à modérés.

Les habitats naturels à remanier dans le cadre du projet se composent majoritairement de milieux à faible enjeu floristique (anciens secteurs terrassés). L'enjeu sur les habitats naturels est faible. Le sabot de Venus et la buxbaumie verte, espèces protégées ont toutes les deux fait l'objet d'une recherche spécifique. Aucune de ces deux espèces n'est présente sur le site d'étude.

Pour la faune, la plus grande sensibilité concerne le cortège avifaunistique des forêts de conifères de montagne.

4 - AUTEURS DU DOSSIER

Bureau d'études en charge de l'élaboration du dossier :



463 rue Louis Armand - ZA des Verneys
73220 AITON
Tel : 04.79.84.34.88 / Courriel : karum@karum.fr

Intervenants :

	Nom	Fonction	Société
Rédacteurs	Jessica MARTIN	Ingénieur écologue	KARUM
Relecteurs	Philippe SEAUVE	Ingénieur écologue	KARUM
Intervenant terrain « Habitats/Flore »	Jean-Philippe FALCY	Ingénieur écologue	KARUM
	Jessica MARTIN SEAUVE	Ingénieur écologue	KARUM

5 - BIBLIOGRAPHIE

CBNA, CBNMC. Mai 2011 : Catalogue de la flore vasculaire de la région Rhône Alpes. 196 p.

CORA Savoie, 2000 : Livre blanc de la faune de Savoie. 267 p

CORA, 2003 : Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. N° ISBN 2-9511898-0-1. CORA Editeur. 1ère édition. 1er trimestre 2003. 336 p.

DELAHAYE T. PRUNIER P. 2006. Inventaire commenté et liste des plantes vasculaires de Savoie. Bulletin n°2 de la Société Mycologique et Botanique de la région Chambérienne. 106 p.

DE THIERSANT %P. & DELIRY C. (coord.), 2008 : Liste Rouge résumée des Vertébrés Terrestres de la région Rhône-Alpes. Version 3 - 14 mars 2008 validée par le CSRPN de la région Rhône-Alpes le 30 janvier 2008. 24 p.

ENGREF, 1997 : Corine Biotopes – Version originale – Types d'habitats français. 217 p.

FIERS V., 2004 : Principales méthodes d'inventaire et de suivi de la biodiversité - Guide pratique. Commission Scientifique de Réserves Naturelles de France. Réserves Naturelles de France. 263 p.

LAUBER K. & WAGNER G., 2000 : Flora Helvetica – Flore illustrée de Suisse, Belin, Paris, 1616 p.

LEBRETON P. MARTINOT J.P, 1998 : Oiseaux de la Vanoise, Libris, 239p

MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE GRENOBLE (MARCIAU R.), 1989 : Les plantes rares et menacées en Région Rhône-Alpes – Liste Rouge, 127 p.

Réf. : 14/033

Ugine, le 03 juillet 2014

DREAL Rhône-Alpes

Service Connaissance, Autorité Environnementale,
Développement durable
Groupe Autorité Environnementale

Objet : **Reprofilage de la piste de la Cornegidouille**
Vos Réf : P0816

Suite à votre mail en date du 01 juillet 2014 , concernant le dossier de demande de cas par cas pour le reprofilage de la piste de la Cornegidouille (commune de Macôt-la-Plagne), veuillez trouver les éléments de réponse ci-après.

1) Caractéristiques du projet

➤ Piste principale

Surface : 1,7 ha
Volume déblais : 43 000 m³
Volume remblais: 11 000
Affouillement maximum : 7 m
Exhaussement maximum: 6 m

➤ Secteur 1 Piste forestière

Surface : 0,44 ha
Volume déblais : /
Volume remblais : 13 000 m³
Affouillement maximum : /
Exhaussement maximum : 6 m

➤ Secteur 2 Aval piste de ski

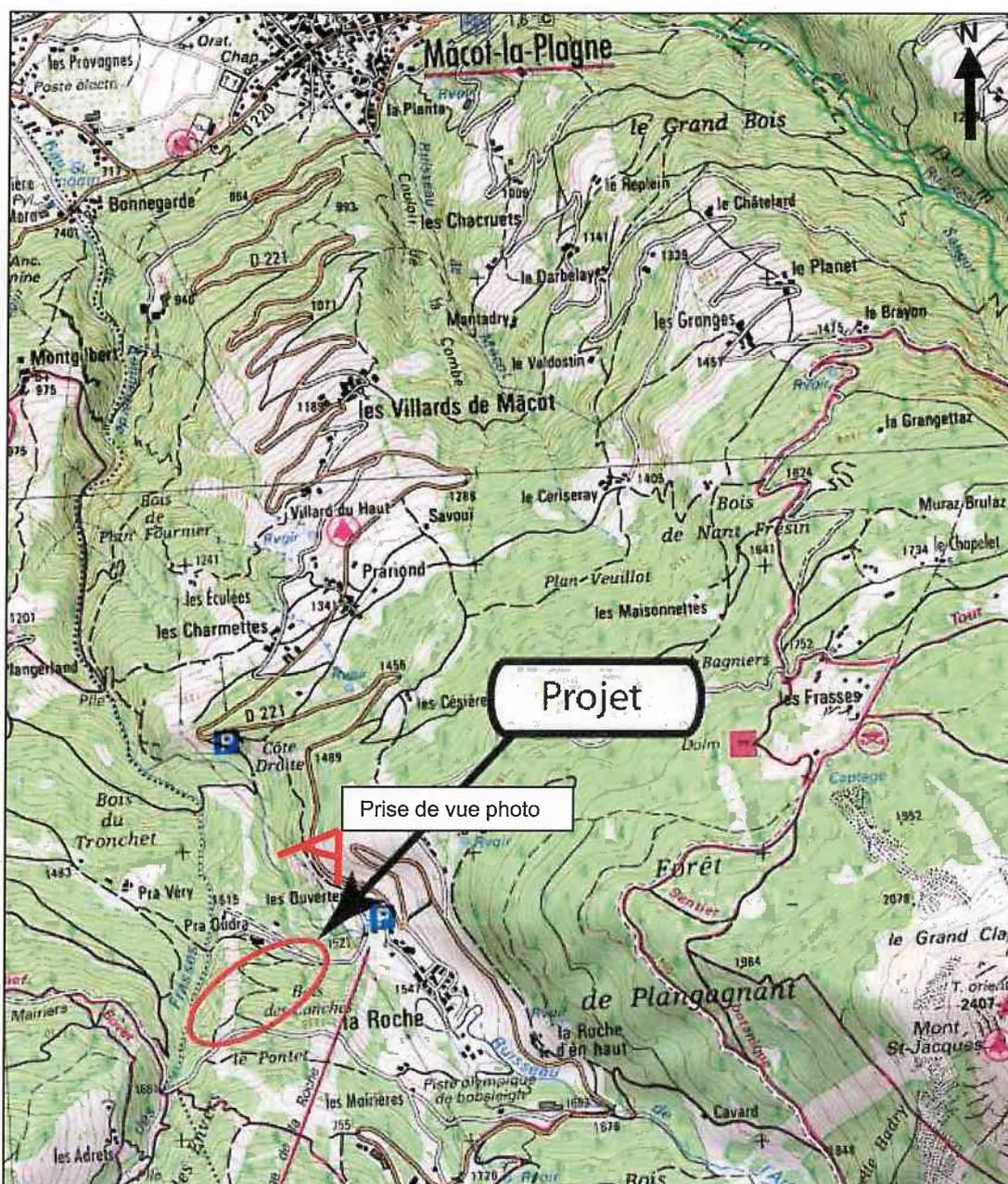
Surface : 0,3 ha
Volume déblais :
Volume remblais : 16 000 m³
Affouillement maximum : /
Exhaussement maximum : 6 m

➤ **Secteur 3 Amont piste de ski**

Surface : 0,1 ha
Volume déblais : /
Volume remblais : 3 000 m³
Affouillement maximum : /
Exhaussement maximum : 6 m

2) Photos

Photo prise depuis le versant d'en face.





3) Activité pastorale

Le secteur de travaux n'est pas une zone de pâturage, elle ne sert pas non plus pour l'accès aux alpages. En effet, les exploitants empruntent la piste de ski située à l'est du télésiège de la Roche, la piste André Martzolf, pour monter les troupeaux en alpage.

